

14 - CRÉATION D'UN RÉSEAU INTRANET POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

La ville de Tarbes a décidé de se doter d'un intranet dont l'objectif principal est de donner accès au numérique, à l'information interne et à la gestion de documents dématérialisés à tous ses agents. Cet intranet, accessible depuis chaque poste de travail mais aussi via un extranet disponible sur tablette et smartphone, sera mis en œuvre en septembre 2022.

Afin d'aider les agents les plus en difficulté avec l'informatique à se familiariser avec ce nouvel outil, des formations internes seront organisées.

Le déploiement de cet outil va contribuer largement à l'acquisition et au développement de compétences des agents de la collectivité, ce qui garantira ainsi un meilleur service rendu à la population.

L'État a lancé un appel à projet dans le cadre du dispositif France Relance en faveur de la transformation numérique des collectivités. Ce projet d'un coût estimé à 50 000 €, est susceptible d'être éligible dans ce cadre.

Un dossier de demande de subvention a donc été déposé selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
- Prestations pour la mise en place de l'intranet	50 000	- État (DSIL)	40 000
		- Ville de Tarbes	10 000
Total	50 000	Total	50 000

Sur avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 2 novembre 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un réseau intranet et son plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements ci-dessus décrits ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile.

15 - APPLICATION MOBILE DE LA COLLECTIVITÉ VISANT A FAVORISER LA RELATION A L'USAGER - DEMANDE DE SUBVENTION

La ville de Tarbes a souhaité renforcer sa relation aux citoyens avec une application mobile téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes. Elle offrira des services variés aux habitants (agenda des sorties, géolocalisation des sites et services, horaires d'ouverture, prise de rendez-vous, suivi des démarches, etc), de manière simple et intuitive.

L'objectif principal de cet outil est de garantir une meilleure diffusion de l'information et de l'actualité de la collectivité tout en facilitant le parcours d'accès à de nombreuses démarches.

Des informations urgentes et importantes pourront être, si nécessaire, diffusées en temps réel par simple notification. Cet outil permettra également aux usagers de signaler à la collectivité toute anomalie sur le domaine et les biens publics. Une fonctionnalité de concertation citoyenne sera également utilisée par la collectivité afin de recueillir les avis des habitants sur tous types de sujets. Cette application sera personnalisable par chaque utilisateur en fonction de ses besoins.

L'État a lancé un appel à projet dans le cadre du dispositif France Relance en faveur de la transformation numérique des collectivités.

Ce projet d'un coût estimé à 25 000 €, est susceptible d'être éligible dans ce cadre.

Un dossier de demande de subvention a donc été déposé selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
- Prestations pour la mise en place d'une application mobile	25 000	- État (DSIL)	20 000
		- Ville de Tarbes	5 000
Total	25 000	Total	25 000

Sur avis favorable de la Commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 2 novembre 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de mise en place d'une application mobile et son plan de financement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements ci-dessus décrits ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile.